



académie  
Limoges

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Corrèze  
éducation  
nationale

Tulle, le 12 décembre 2013

le directeur académique des services  
de l'Éducation nationale,  
directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Corrèze  
à

Mesdames et Messieurs les directrices et  
directeurs d'école et d'établissement spécialisés

S/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs chargés des circonscriptions du 1er  
degré

Pour communication à tous les maîtres y compris  
ceux qui y sont rattachés (titulaires remplaçants,  
décharges de classes, maîtres en congé, etc...)

Division  
des Personnels Enseignants

**Objet** : Mise en disponibilité – Année scolaire 2014-2015

Affaire suivie par  
Hélène ALESSANDRI

**Références** : Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié

Téléphone  
05 87 01 20 56  
Télécopie  
05 87 01 20 80  
Mél

**Pièce jointe** : Annexe – Motifs et durées de la mise en disponibilité

helene.alessandri@ac-limoges.fr  
Site internet  
<http://ia19.ac-limoges.fr/>

Les enseignants qui ont l'intention de solliciter une disponibilité à compter de la rentrée scolaire 2014, voudront bien m'adresser, par la voie hiérarchique, l'imprimé ci-joint ainsi que leur demande motivée pour le **vendredi 17 janvier 2014**.

Toutefois, les demandes faites après la date du 17 janvier 2014 pourront être étudiées en fonction du motif invoqué.

Direction des services  
départementaux  
de l'Éducation nationale  
Place Martial Brigouleix  
19000 Tulle

Je vous rappelle que la disponibilité est la position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou service d'origine, cesse de bénéficier, dans cette position, de sa rémunération et de ses droits à l'avancement et à la retraite.

La disponibilité est accordée par période d'un an, la réintégration anticipée en cours d'année n'est en principe pas autorisée.

J'attire également votre attention sur le fait que l'agent en disponibilité perd son poste. Il doit solliciter sa réintégration 3 mois avant l'expiration de la période de disponibilité en cours.

Vous pouvez contacter Madame Philippon, assistante sociale des personnels  
(Tel : 05 87 01 20 33) pour étudier la viabilité, notamment financière, de votre projet.

Pour le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
et par délégation  
la secrétaire générale,

  
Sandra MONTALAND

**Demande de mise en disponibilité**  
**Pour l'année scolaire 2014-2015**

1<sup>ère</sup> demande  Demande de renouvellement

**Etat civil :**  Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom d'usage : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Corps :  Professeur des écoles  Instituteur

Adresse personnelle : .....

Téléphone : .....

**Poste de l'enseignant (uniquement pour une 1<sup>ère</sup> demande) :**

Ecole : .....

Nature du poste occupé : .....

Circonscription : .....

Ville et code postal : .....

Quotité actuelle de service : .....

**Type de disponibilité demandée (voir le tableau récapitulatif des disponibilités) :**

.....

A ....., le .....

**Signature de l'intéressé(e)**

Joindre obligatoirement à la demande, les justificatifs de la situation décrite

## DISPONIBILITE

	NATURE	DUREE	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE	Etudes ou recherches présentant un intérêt général	3 ans - renouvelable une fois pour une durée égale	Document attestant de l'intérêt général des études ou recherches effectuées
	Convenances personnelles	3 ans - renouvelable sans excéder 10 ans pour l'ensemble de la carrière	Courrier de l'intéressé explicitant le motif
	Créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L.351.24 du Code du Travail	2 ans maximum - Condition requise : avoir effectué 3 ans de services effectifs	Projet de création d'entreprise ou de commerce ou inscription dans une chambre professionnelle
DE DROIT	Elever un enfant à charge âgé de moins de 8 ans	Sans limitation de durée dans les conditions requises pour l'obtenir	photocopie du livret de famille
	Donner des soins au conjoint ou partenaire lié par un PACS, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	3 ans - renouvelable deux fois pour une durée égale	Photocopie du livret de famille et certificat médical
	Donner des soins au conjoint ou partenaire lié par un PACS, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	3 ans renouvelable sans limitation	Photocopie du livret de famille et attestation de la sécurité sociale
	Suivre son conjoint ou partenaire lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire	3 ans renouvelable sans limitation de durée	Photocopie du livret de famille et attestation d'emploi du conjoint ou concubin ou Pacs précisant le lieu de travail
	Pour exercer un mandat d'élu local	Durée du mandat	
	Pour se rendre dans les DOM-TOM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines maximum par agrément	